Commune de La Tronche

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

Accord-cadre à bons de commande

Tranches de travaux 2027-2028

Travaux de protection contre les chutes de blocs

Ecrans de filets

Règlement de la consultation (RC)

MARCHE N°	2	0	2	6	T	0	2		

Consultation n°	RTM38- AC La-Tronche-2027-2028
Date limite de remise des plis	16 / 11 / 2026 à 12h00
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT 2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE 2
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS 3
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION 6
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 8

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Commune de La Tronche
Représentant : Monsieur le Maire de la commune de La Tronche
Adresse :
74 Grande rue
38700 LA TRONCHE
Téléphone : 04.76.63.77.00
Courriel : contact@ville-latronche.fr
SIRET : 21380516100014

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Travaux de protection contre les chutes de blocs – Ecrans de filets - Tranches de travaux 2027 - 2028**

Code CPV	Libellé CPV
45000000-7	Travaux de construction
45243100-3	Ouvrages de protection des falaises
45220000-5	Ouvrages d'art et de génie civil

- **Eléments clé du contrat :**

Objet du contrat	Travaux de protection contre les chutes de blocs – Ecrans de filets Tranches de travaux 2027-2028
Acheteur	Commune de La Tronche
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de travaux : tranches 2027 et 2028
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Commune de La Tronche (38700)
Délai de l'accord cadre	36 mois
Développement durable	Clause environnementale
Pénalités de retard	P = V x R / 1000
Forme des prix	Prix mixtes
Avance	Prévue

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : exécution des prestations financièrement plus coûteuse.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

La consultation donnera lieu à un accord cadre à bons de commande, en application de l'article R.2162-2 alinéa 2 du code de la commande publique.

Un seul titulaire pour les tranches 2027 et 2028.

Sans montant annuel minimum.

Montant maximum annuel en 2027 : 700 000 € HT
Montant maximum annuel en 2028 : 1 200 000 € HT

Soit un montant maximum pour les 2 tranches de 1 900 000 € HT.

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC
- Acte d'engagement
- BPU
- CCAP
- CCTP
- DQE

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Visite obligatoire mais non organisée par le MOA ou le MOE. L'entreprise devra prouver sa visite en agrémentant son mémoire technique de clichés couvrant l'ensemble des sites d'intervention.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info/.

- **Sans suite :**

À tout moment, l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats. (Article R. 2185-1 du code de la commande publique)

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l’appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)*
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)*
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	*Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles*
Risques professionnels	*Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels*
Capacité technique et professionnelle **Capacité technique et professionnelle : minima exigés**	
Moyens humains	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*
Moyens techniques	*Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature*
Références Travaux	*Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin*
Titres d'études et professionnels	*Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché*
Autres justificatifs	
Gestion environnementale	*L'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l’acheteur aux fins de vérification de l’aptitude à répondre aux marchés publics, de l’aptitude à exercer l’activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l’acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L’offres des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Mémoire technique	*Mémoire technique*
Acte d'engagement	*Acte d'engagement*
BPU	*Bordereau de prix unitaire*
DQE	*Détail quantitatif estimatif*

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Mairie de La Tronche
74 Grande rue
38700 LA TRONCHE

Courriel : contact@ville-latronche.fr

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite par les parties.
Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.
Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier, cela notamment sur la plate-forme de retrait de consultation et dépôt des offres.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

- **Régularisation des candidatures :**

L'acheteur se réserve le droit, selon les dispositions de l'article R. 2144-2 du Code de la commande publique de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature. Ainsi, avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces visées à l'article 3 sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 3 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (50 %)	Valeur technique
- Méthodologie pour l'exécution des travaux (20 pts)	Définition précise des modes opératoires de chaque phases (détail de chaque poste, y compris les actions secondaires telles que les installations de chantier, les essais, le repli, le DOE, etc.). Désignation des fournitures et fournisseurs. Détail des rendements envisagés (nombre d'ancrages réalisés par jour et ml de filet installés par semaine).
- Prise en compte des contraintes du site (20 pts)	Prise en comptes des accès difficiles, du contexte urbain. Mesures proposées pour la sécurisation du chantier pour les opérateurs et les tiers extérieurs (sécurisation provisoire de chantier, signalisation, etc.) Proposition de mode opératoire et produits dédiés à la spécificité du site des Combettes Proposition de filets et modes opératoires engendrant le moins de déboisement possible. Proposition de kits de filets discrets (peints) Proposition de dimensionnement d'ancrage pertinent (pour le chiffrage préalablement aux essais de convenance) Désignation des implantations de base de vie, des accès et de DZ
- Moyens matériels et humains (5 pts)	Moyens humains, matériels et engins spécialement utilisés pour ce chantier (détail compresseurs, pelle-araignée, etc.). Détails des sous-traitants ou prestataires. Références et compétences de l'équipe.
- Hygiène, sécurité et environnement (5 pts)	Mesures proposées pour assurer le respect des prescriptions environnementales et la limitation de toutes nuisances environnementales Mesures de gestion des déchets incluant le tri à la source, la traçabilité et la valorisation d'au moins 70 % des déchets générés dans le cadre du contrat. Mesures de limitation de bilan carbone (de l'entreprise et pour le chantier) et établissement d'un bilan carbone du chantier à joindre au

Critère et pondération	Descriptif
	DOE
2. Prix (40 %)	Prix du candidat noté = (prix le plus bas de l'ensemble des offres/prix de l'offre examinée du candidat noté) X barème de notation L'analyse du critère prix se fera sur la base du détail quantitatif estimatif (DQE) dûment complété par le candidat.
3. Délai d'exécution (10 %)	Ce critère sera noté en fonction des éléments renseignés dans le mémoire technique concernant le planning / programme prévisionnel conformément aux articles 1.6 et 4.1.1 du CCTP. L'entreprise devra fournir à son offre un planning sur lequel figure les effectifs par jour. Une note de 20 points sera attribuée au candidat ayant présenté le délai de livraison le plus court combiné au nombre d'effectifs par jour. Ainsi il sera noté le nombre de jours calendaires et les effectifs associés. Les autres candidats se verront attribuer une note après application de la formule arithmétique suivante : Note du candidat considéré = DEent = ((Dmin / Dent) x (Eent / Emax)) x 20 Avec : DEent = note de l'entreprise sur le critère délai Dmin = délai d'exécution le plus court proposé par les candidats en jours calendaires Dent = délai d'exécution proposé par le candidat en jours calendaires Eent = effectif moyen journalier proposé par le candidat calculé sur la base de l'addition des effectifs par jour, divisé par le nombre de jours calendaires Emax = effectif moyen journalier le plus élevé proposé par les candidats La note obtenue exprimée sur 20 points sera affectée d'un coefficient de pondération de 10%.

Modalités de calcul des notes :

Les critères sont notés : **Sur 100**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération.

La note totale est notée **: Sur 100.**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

- **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations pourront être engagées avec les 3 candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. **Les négociations seront conduites par tout moyen (présentiel, téléphone, courriel...).** Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur

étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur. La réponse est adressée au plus tard 3 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide. En cas d'empêchement, écrire à : https://www.marches-publics.info/

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Grenoble
2 place de Verdun BP1135
38022 GRENOBLE cedex 1
Téléphone : 04 76 42 90 00
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Site internet : http://grenoble.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, conformément au règlement (UE) 2016/679. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, puis si nécessaire auprès du délégué de la protection des données désigné par l'acheteur : Commune de La Tronche ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Travaux du 30 mars 2021